

MINISTÈRE DES
Affaires Culturelles

DE LA PART DE M. POGGI

Instituto de arte contemporânea

Affaires Culturelles

Création artistique
Bureau C.A.3.

N° 1899

53, rue Saint-Dominique - PARIS 7ème

- A T T E S T A T I O N -

Je soussigné, atteste que M. Sergio de CAMARGO, sculpteur, né à RIO de JANEIRO (Brésil), demeurant 27, rue Eugène Varlin à MALAKOFF (Hauts-de-Seine), a été agréé :

- par arrêté préfectoral en date du 17 mai 1972, pour la réalisation d'une sculpture monumentale en marbre blanc de Carrare, composée de 185 modules parallélépipédiques, destinée au Collège d'enseignement technique d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE (Manche).
- par arrêté ministériel en date du 7 décembre 1972 pour la réalisation d'une sculpture en marbre blanc de Carrare (hauteur 7m) destinée à la Faculté de Médecine de BORDEAUX (Gironde).

Le talent de M. Sergio de CAMARGO, qui a obtenu le Prix de la troisième Biennale de PARIS (1963) et le Grand Prix national de la Biennale de Sao-Paulo (1965), est bien connu de mes services et un relief en bois de cet artiste a été acquis pour les collections nationales en 1963 (INV n° 8164 C.N.A.C.).

Fait à PARIS, le 20 décembre 1972.

Pour le Ministre et par délégation,
L'Inspecteur général, Chef du
service de la Création artistique,

Le Sous-Directeur
de la Création Artistique

J. BARBOT